Community Profile 1996

Saint John, New Brunswick

Publication November 1999

This report is also available in French. Ce rapport est également disponible en français. Veuillez vous adresser à la direction de la recherche, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

Acknowledgement

The Research Branch would like to acknowledge the contribution of Candace Brookbank for producing 27 community profiles, Cindy Lee Olah for processing the demographic and federal corrections data, Roberta Sinclair and Colleen Dell for describing the community-based federal reintegration activities, and Cathy Delnef for her painstaking preparation of the french documents. This project could not have been completed were it not for the continued cooperation and goodwill of numerous people in several government departments who provided data, supporting definitions, and feedback on the reports.

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 1

DEMOGRAPHIC AND SOCIAL PROFILE 2
Table 1: Selected Age Group Population Distribution, 1991 and 1996 3

ECONOMIC PROFILE 3

CRIME PROFILE 4
Table 2: Selected Criminal Incident Counts, 1991 and 1996 6
Table 3: Crime Rates for Selected Offences, 1991 and 1996 7

COURTS PROFILE 8
Adult Courts 8
Youth Courts 8
Table 4a: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1991/92 9
Table 4b: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1996/97 10

CORRECTIONS PROFILE 10
Table 5: Federal/Provincial Corrections Distribution, 1991 and 1996, Canada 11
Provincial/Territorial Adult Corrections 12
Youth Corrections 13
Federal Custodial Services 14
Federal Community Supervision Services 14
Federal Supervision Population Caseload and Characteristics 15
Community-Based Federal Reintegration Activities 15

SUMMARY 16

SAINT JOHN, NEW BRUNSWICK

Research Branch
Correctional Service of Canada

INTRODUCTION

This study provides a profile of demographic, social, economic, crime, court, and correctional information for the city of Saint John. The purpose of this profile is to demonstrate the utility of community crime and census data for criminal justice information sharing and community planning. Where possible, information matching census reference periods is used, e.g., 1991 and 1996.[1] Similarly, the intent is to report data that relates to one geographical target area, namely, a Census Metropolitan Area (CMA) or for smaller communities, a Census Subdivision (CSD). All demographic and social indicators conform with CMA or CSD boundaries.[2] Where criminal justice information is not compatible with these boundaries, this is noted.

Data sources for each justice sector provide carefully aggregated counts but simply cannot define coverage in terms of geographical target areas with any kind of precision. One reason is that jurisdictional areas for policing activity and regions feeding into court locations do not match. In practical terms, this means that several police agencies may report to a single court location and some may report to other court locations as well. Clearly, police and court activities reported within a CMA or CSD are estimates at best.

The Canadian Centre for Justice Statistics (CCJS) is the focal point of a federal-provincial/territorial initiative dedicated to the production of national statistics and information on the justice system in Canada. Analysis of crime and courts data presented here should take into consideration differences between CCJS survey scoring rules which impede comparison across justice sectors. In the production of multi-level data, inconsistencies inevitably occur in terms of scope, coverage, reference periods, time-lags, and geography. In conjunction with data presentation, the following sections identify in general terms, the scope and coverage for each data source.

---

1 Occasionally, availability necessitates reporting information for other time periods (e.g., 1990 and 1995).

2 Statistics Canada defines CMA as a large urban core (population of 100,000 or over) together with adjacent urban and rural areas which have a high degree of economic and social integration. The areas that police forces serve may differ in their mix of urban/suburban populations, making the comparability of crime rates among these forces difficult. This is addressed by analyzing crime rates by CMA. Usually, more than one police force is responsible for enforcing the law within the boundaries of a CMA. CSD is the general term applying to municipalities (as determined by provincial legislation) or their equivalent (e.g., Indian reserves, Indian settlements, and unorganized territories). In Newfoundland, Nova Scotia, and British Columbia, the term also describes geographic areas that have been created by Statistics Canada in cooperation with the provinces as equivalents for municipalities for the dissemination of statistical data.

DEMOGRAPHIC AND SOCIAL PROFILE

The CMA of Saint John includes the urban areas of Saint John, Hampton, and Red Head.[3]

In criminological research, the volume of reported crime in a community is often expressed in terms of three factors: 1) the size of the population in question, 2) the proportion of the population at each age group, and 3) the incidence of criminal offences per person at each age.[4]

- Between 1991 and 1996, the population of Saint John declined by 135 people or 0.1%, reaching 125,705 by 1996.
- Between 1991 and 1996, the population decreased but the crime rate increased from 7,440 offences to 8,136 offences per 100,000 population (see Table 3).
- The proportion of the population in the age groups 12-17 and 18-24, historically the age groups at high risk for criminal involvement, declined by 6.2% between 1991 and 1996. The number of 18-24 year olds, arguably the group most at risk for criminal involvement, dropped by 5.4% (see Table 1).[5]
- The gradual aging of the population and the corresponding decline in both the proportion and absolute numbers of those between the ages of 18 and 24 was not accompanied by a decrease in the crime rate between 1991 and 1996 (see Table 3).

3 Statistics Canada. (1996). *GeoSuite*, 1996 Census CD-ROM, (Cat. No. 92F0085XCB), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

4 Philip C. Sagi and Charles F. Wellford. (1968). "Age Composition and Patterns of Change in Criminal Statistics," *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, Vol. 59, No.1.

5 Studies suggest that young people are more likely to engage in crime; the prevalence of offending peaks during teenage years and decreases during one's twenties. See Gottfredson and Hirschi. (1990). *A General Theory of Crime*, Stanford University Press, Stanford, California.

Table 1: Selected Age Group Population Distribution, 1991 and 1996, Saint John, NB[6]

	1991		1996		1991-1996
Age Groups	**Population**	**% of Total**	**Population**	**% of Total**	**% Change**
Under 12	21,140	16.8	20,600	16.4	↓2.6
12-17	11,370	9.0	10,495	8.3	↓7.7
18-24	13,120	10.4	12,410	9.9	↓5.4
25-34	21,685	17.2	19,090	15.2	↓12.0
35-44	19,830	15.8	20,820	16.6	↑5.0
45-54	13,000	10.3	16,145	12.8	↑24.2
55+	25,705	20.4	26,135	20.8	↑1.7
Total*	125,840	100.0	125,705	100.0	↓0.1
Median Age**	33.0		35.1		↑6.4

* Totals do not add up due to random rounding; Statistics Canada. (1996). *Census Dictionary, Final Edition,* (Cat. No. 92-351-XPE), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

** The median is the middle value when all values are ordered from lowest to highest.

ECONOMIC PROFILE

Economic conditions, for example, unemployment and inflation, have the potential to influence the level of crime in our communities, particularly property crime.[7] The following information describes various aspects of the Saint John population.

- In 1996, Saint John had an unemployed population of 8,025 and an unemployment rate of 13.1%, whereas in 1991, the unemployed population was lower at 7,145 as was the rate at 11.4%. The increase in the number of unemployed persons in 1996 may have influenced the increased crime rate between 1991 and 1996 (see Table 3).[8]

- In 1995, the average household income was $43,974. This was slightly below the 1990

6 Table 1, Population by Single Years of Age (111), Showing Sex (3), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (100% Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, (Cat. No. 93F0020XCB96004), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

7 Classic studies include Kenneth L. Avio and C. Scott Clark. (1976). *Property Crime in Canada: An Econometric Study,* Ontario Economic Council, Toronto; and James Alan Fox. (1978). *Forecasting Crime Data,* D.C. Heath and Company, Toronto, Ontario.

8 Table 1.1, Population 15 Years and Over by Age Groups (17) and Marital Status (6), Showing Labour Force Activity (8) and Sex (3), for Canada, Provinces, Territories, 1981-1996 Censuses and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.* See also Statistics Canada. (1998). *Labour Force Historical Review* CD-ROM, (Cat. No. 71F0004XCB), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

average of $46,874. In 1995, the lower level income distribution was as follows:

- 26.6% of families earned an income of less than $20,000;
- 40.1% earned less than $30,000.[9]

- In 1996, 2.2% of census families were lone-parent families compared with 2.5% in 1991.[10]

- In 1996, 2,555 (2.1%) of Saint John's population belonged to a visible minority group, and these represented 0.1% of Canada's total visible minority population.[11]

- In 1996, 545 individuals (0.4%) reported language spoken at home as other than English or French.[12] A functional ability in one of Canada's official languages is one of the requirements for effective labour force participation.

Overall, a comparison of 1991 and 1996 economic indicators suggest that Saint John's economic climate in 1996 experienced a slight downturn and may have contributed to the increased crime rate.

CRIME PROFILE

The Canadian criminal justice system is administered by four inter-related components: police, prosecution, courts, and correctional services. While the federal government has the authority to legislate in the area of criminal law and procedure, the responsibility for the administration of justice rests with the provincial governments.

Since 1962, Canadian police agencies have reported criminal incidents that come to their attention to the Uniform Crime Reporting (UCR) survey at the Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada. Today, the UCR survey has almost full national coverage of

---

9 Table 9, Private Households by Household Type and Size (12) and Household Income Groups (22) in Constant (1995) Dollars, for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1990 and 1995 (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

10 Table 11, Census Families in Private Households by Age Groups of Youngest Never-Married Child at Home (10), Showing Family Structure (7), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

11 Table 4, Total Population by Visible Minority Population (14) and Sex (3), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1996 Census (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

12 HomeLang.ivt: Detailed Home Language (122): Number of Respondents by Type of Answer (2) and Sex (3), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

incidents involving adults and youth. Note that crime rates exclude traffic offences. Additionally, as of 1992, data on municipal by-law incidents are not available, and as of 1995, data on provincial statute incidents are not available. Accordingly, 1991 data have been adjusted to permit comparisons with 1996 figures.

"Incident" is the basis for counting reported crime. Counts are taken according to the most serious offence in an occurrence. In the determination of most serious offence, violent offences take precedence over non-violent offences. Within these two categories, offences are then sorted according to the maximum sentence under the *Criminal Code*. Additionally, the UCR survey scores violent incidents differently from other types of crime. For violent crimes, one incident is counted for each victim in an occurrence, and for non-violent crimes, one incident is counted for every separate occurrence.

This section reviews crimes reported in 1991 and 1996 within the Saint John CMA by the following police services: Saint John, Rothesay Regional, Grand Bay, Hampton RCMP, Westfield RCMP rural, and Hampton RCMP District 3. In 1991, Hampton RCMP rural reported in lieu of Hampton RCMP District 3.

Table 2 displays the incidence of actual offences ("actual" offences being all reported offences, less those investigated and shown as unfounded) and persons charged (adults and youth) by a selected number of offence categories (offences most likely to result in a prison term).

- In 1996, there were 10,505 total actual offences, a 9.6% increase since 1991.

Table 2: Selected Criminal Incident Counts, 1991 and 1996, Saint John, New Brunswick[13]

OFFENCE	ACTUAL OFFENCES		ADULTS CHARGED		YOUTH CHARGED	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
HOMICIDE & RELATED	4	0	3	0	0	0
ATTEMPTED MURDER	1	1	1	1	0	0
SEX OFFENCES	173	155	40	25	17	4
MAJOR ASSAULT	121	154	71	77	14	25
COMMON ASSAULT	749	914	293	305	53	109
ROBBERY	47	55	16	21	0	4
BREAK & ENTER	1,225	1,566	85	125	100	76
THEFT	3,564	3,359	382	524	272	311
TOTAL CRIMINAL CODE*	9,513	10,316	1,540	1,945	714	901
DRUG OFFENCES	65	178	49	112	2	20
TOTAL OFFENCES**	9,589	10,505	1,592	2,059	716	921

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

- Offences in 1996 against the *Criminal Code of Canada* - generally considered the most serious - totalled 10,316. This represents a 8.4% increase since 1991. In 1996, overall percentage distributions for the major offence categories were:

    - Homicide and related - 0%
    - Sex offences – 1.5%
    - Major assault – 1.5%
    - Common assault – 8.7%
    - Robbery - 0.5%
    - Break and enter – 14.9%
    - Theft - 32%
    - Drug offences – 1.7%

- In 1996, a total of 2,980 persons (2,059 adults and 921 youth) were charged with a criminal offence, up 29.1% from 1991 (2,308). For those two years, the breakdown is approximately the same:

13 Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey, Custom Data Run (1991 and 1996), Statistics Canada.

- 69% were adults; and
- 31% were young offenders.

Table 3: Crime Rates for Selected Offences, 1991 and 1996, Saint John, New Brunswick [14]

OFFENCE	CRIME RATES PER 100,000 POPULATION*		% CHANGE 1991-1996
	1991	1996	
HOMICIDE & RELATED	3	0	↓100.0
ATTEMPTED MURDER	1	1	0.0
SEX OFFENCES	134	120	↓10.4
MAJOR ASSAULT	94	119	↑26.6
COMMON ASSAULT	581	708	↑21.9
ROBBERY	36	43	↑19.4
BREAK & ENTER	951	1,213	↑27.5
THEFT	2,765	2,601	↓5.9
TOTAL CRIMINAL CODE**	7,381	7,989	↑8.2
DRUG OFFENCES	50	138	↑176.0
TOTAL OFFENCES***	7,440	8,136	↑9.4

* Based on a 1991 population of 128,879 and a 1996 population of 129,122.
** Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
*** Total includes other federal statutes (not shown in table).

Table 3 compares the crime rates in 1991 and 1996. The crime rate (per 100,000 population) in Saint John increased between 1991 and 1996. The overall crime rate (total offences) rose by 9.4% within that time period.

- Between 1991 and 1996, the rates for 5 major offence categories showed an increase. On the other hand, the rate for theft, a high frequency incident, decreased by 5.9%.

14 Population figures that have been used to calculate crime rates differ slightly from the census figures in Table 1. Crime rates for 1991 are based on population figures taken directly from the municipality; those for 1996 are post-censal population estimates based on 1991 census boundaries.

COURTS PROFILE

Adult Courts

Through a process of collaboration with provincial and territorial government departments responsible for adult criminal courts, the Adult Criminal Court Survey (ACCS) at the Canadian Centre for Justice Statistics collects data on *Criminal Code* and other federal statute charges. The individuals that proceed to adult criminal court involve adults 18 years of age and older, companies, and youth that are transferred from youth court.

Currently, the ACCS represents approximately 80% of the national adult criminal court caseload. Note that at this time, superior courts do not report to the survey. This has implications for federal corrections because typically, more serious offenders are tried in superior court and if convicted, are more likely to receive a prison term in a federal penitentiary. ACCS reports, therefore, underestimate the number of prison sentences two years and over.

For a number of reasons, drawing direct comparisons between crime and court information is not feasible. Some of the reasons relate to differences in the way incidents or cases are counted by each survey. For example, in recording police incidents that are cleared by charge and proceed to court, the ACCS treats violent crime in the same way as non-violent crime.

"Case" is the basis for presenting adult criminal court counts. A case is one or more charges against an accused person or corporation, where the charges are disposed of in the same court on the same date. Offence type is determined according to the most serious in the case through a rank ordering based first on seriousness of disposition (convictions being the most serious), second on offence severity (using a scale that ranks approximately 90 offences), and finally on sentence severity (used if there are multiple convictions).

In New Brunswick, the Department of Justice handles the administration of court services. At the time of preparing this report, adult criminal courts in seven provinces and two territories report to the ACCS. Currently, New Brunswick does not report to the survey.

Youth Courts

For several years, the Canadian Centre for Justice Statistics has collected data on *Criminal Code* and other federal statute charges heard by youth courts across Canada. Today, the Youth Court Survey (YCS) represents 100% of the national youth court caseload for youth aged 12 to 17.

The YCS uses "case" as the basis for reporting youth criminal court counts. A case is one or more charges against a youth where the charges are first presented in the same court on the same date. Offence type is determined according to the most significant charge in the case through a rank ordering based first on the decision of the court (transfer to adult court, and guilty finding being the two most serious), second on nature of the offence (violent charges being the most serious), and finally on seriousness of disposition (secure custody being the most serious).

Youth criminal matters are heard in Provincial Court and associated administrative matters are the responsibility of the Court Services Division of the Department of Justice. The young offender court locations reported here are: Saint John and Hampton (circuit court).

Young offender courts hear a large volume of cases. In 1996/97, a total of 697 cases were heard in Saint John, up 27% from 1991/92. The proportion of cases resulting in a conviction, however, decreased slightly from 89.3% in 1991/92 to 88.7% in 1996/97.

Table 4a: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1991/92, Saint John, NB[15]

PROVINCIAL COURT	CASES HEARD	CONVIC-TIONS	SECURE CUSTODY	OPEN CUSTODY	OTHER SENT
HOMICIDE & RELATED	0	0	0	0	0
ATTEMPTED MURDER	0	0	0	0	0
SEX OFFENCES	12	12	0	3	9
MAJOR ASSAULT	12	11	2	4	5
COMMON ASSAULT	48	38	1	4	33
ROBBERY	8	8	8	0	0
BREAK & ENTER	83	78	16	10	52
THEFT	155	124	10	11	103
TOTAL CRIMINAL CODE*	485	418	55	68	295
DRUG OFFENCES	5	2	0	1	1
TOTAL OFFENCES**	549	490	78	92	320

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

Of the youth convicted in 1996/97:

- 123 (19.9%) were sentenced to secure custody;
- 74 (12%) were sentenced to open custody; and
- 421 (68.1%) received a non-custodial sentence.

15 Canadian Centre for Justice Statistics, Youth Court Survey, Custom Data Run (1991/92 and 1996/97), Statistics Canada.

- In 1996/97, the single largest number of cases heard (132) involved a charge of theft, with 118 cases producing a guilty verdict. Of those found guilty of theft, 16 were sentenced to secure custody, 9 to open custody, and 93 received a non-custodial sentence (such as, probation, fine, compensation, pay purchaser, compensation in kind, community service order, absolute discharge, or other).

- According to Tables 4a and 4b, in 1996/97 more cases were heard, there were a greater number of convictions, and more youth were sentenced to secure custody. Fewer youth, however, were sentenced to open custody.

Table 4b: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1996/97, Saint John, NB

PROVINCIAL COURT	CASES HEARD	CONVIC-TIONS	SECURE CUSTODY	OPEN CUSTODY	OTHER SENT
HOMICIDE & RELATED	0	0	0	0	0
ATTEMPTED MURDER	0	0	0	0	0
SEX OFFENCES	9	5	1	0	4
MAJOR ASSAULT	14	12	6	0	6
COMMON ASSAULT	86	72	8	7	57
ROBBERY	4	4	4	0	0
BREAK & ENTER	71	61	24	5	32
THEFT	132	118	16	9	93
TOTAL CRIMINAL CODE*	536	462	97	47	318
DRUG OFFENCES	29	25	1	4	20
TOTAL OFFENCES**	697	618	123	74	421

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

CORRECTIONS PROFILE

The correctional services sector is the final point in the criminal justice process and its caseload is influenced by policing and courts activity. Five primary responsibilities fall under the jurisdiction of adult correctional services in Canada: custodial remands, custodial sentences, supervised probation, conditional release, and parole.

Provinces have exclusive responsibility for community and custodial services for young offenders, and for adult offenders sentenced to incarceration for an aggregate term of less than two years. The *Criminal Code* stipulates that the Correctional Service of Canada is responsible for those sentenced to a prison term of two years or more. However, federally sentenced offenders are typically held in a provincial facility while awaiting trial and sentence.

Exchange of Service Agreements (ESA) provide for the transfer of services for offenders between the federal government and most provinces. These agreements permit selected federal offenders to serve sentences in provincial facilities and vice versa. Negotiated agreements may also provide for efficient delivery of parole supervision, community assessments, health, psychiatric, and educational services. Such federal agreements exist with all but two provinces - Prince Edward Island and Ontario.

Table 5: Federal/Provincial Corrections Distribution, 1991 and 1996, Canada[16]

	1991	1996
Correctional Facilities		
Provincial and Territorial	162	148
Federal*	53	64
Federal Parole Offices	68	69
Staff		
Provincial and Territorial	16,061	15,749
Federal	10,863	11,926
Incarceration Count (Average Daily)**		
Provincial and Territorial	18,940	20,023
Federal	11,783	14,143
Community Supervision Count (March 31)		
Provincial and Territorial Probation	82,796	99,220
Provincial and Territorial Parole	2,822	3,146
Federal Day Parole	1,841	1,212
Federal Full Parole	4,468	4,987
Federal Statutory Release	2,520	2,727
Other***	578	385

* Includes 41 (49 in 1996) correctional institutions and 12 (15 in 1996) community correctional centres.

** Excludes inmates temporarily not in custody at the time of the count.

*** Includes incarcerated offenders on temporary absences, those awaiting trial, and escapees. Also includes provincial inmates on day and full parole supervised by the Correctional Service of Canada in areas without provincial offices. Excludes temporary detainees and deported inmates.

The authority to grant parole is provided by the federal *Corrections and Conditional Release Act* and respective provincial and territorial legislation. Quebec, Ontario, and British Columbia operate parole boards that have jurisdiction over all offenders in their respective institutions. The National Parole Board has the authority to grant, deny, terminate, or revoke parole for federal inmates, and for provincial inmates in provinces and territories where no provincial board exists.

16 Solicitor General Canada. (1992 and 1997 Editions). *Basic Facts About Corrections in Canada*, Ottawa, Ontario. Incarceration and community supervision counts, as well as number of provincial facilities, are taken from Canadian Centre for Justice Statistics. (1990/91, 1995/96, and 1996/97). *Adult Correctional Services in Canada*, (Cat. No. 85-211-XPE), Statistics Canada, Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

Supervision of the planned and gradual release of inmates back into the community through conditional release mechanisms is administered by both the federal and provincial/territorial correctional systems. The mechanisms for conditional release are: temporary absence, day parole, full parole, and statutory release. The monitoring and supervision of provincial parolees belongs to the Correctional Service of Canada, and to provincial correctional services in those provinces where provincial parole boards exist. Table 5 outlines the distribution of services.

Because arrangements for the delivery of custodial services vary across Canada, the characteristics of custodial populations differ across jurisdictions. As indicated in Table 5, at any one time, there are about 10 provincial inmates for every 6 federal inmates. Additionally, there are major differences between federal and provincial correctional system admission counts.

- During 1991/92 in Canada, there were 243,747 admissions to provincial/territorial custody and 5,344 warrant of committal admissions to federal custody (excludes transfers or revocations of parole or statutory release).[17]

- During 1996/97 in Canada, there were 225,462 admissions to provincial/territorial custody and 4,569 warrant of committal admissions to federal custody.

Differences between provincial and federal custodial sentences can be observed as well. In 1991/92, the average aggregate sentence length on admission for provincial offenders was 1 month versus 45 months for federal offenders (excludes those persons serving life sentences), or a sentence length ratio of 1 to 45. In 1996/97, the ratio was 1 to 43.

The Canadian Centre for Justice Statistics conducts national surveys in the corrections area. Since the mid-1980's, the Adult and Youth Key Indicator Surveys have provided time series data useful for trend analysis on correctional admissions to custody and supervised probation. As of March 1996, the Youth Custody and Community Services (YCCS) Survey has collected data on youth serving custody and community service dispositions. The Adult Corrections Survey (ACS) collects aggregate caseload and case characteristics data for custodial and non-custodial correctional services at both the federal and provincial/territorial levels.

Note that youth and adult corrections figures reported here are not taken from CCJS surveys. These surveys do not yet serve as a sub-provincial data source. Provincial corrections figures reported here are taken from the province and, therefore, are not comparable with those reported for other Canadian communities.

Provincial/Territorial Adult Corrections

In New Brunswick, Community and Correctional Services Division, Department of the Solicitor General, is responsible for adult offenders sentenced to two years less a day, and for the supervision of offenders on probation, fine option programs, community service orders, and

17 Figures are taken from Canadian Centre for Justice Statistics. (1996/97). *Adult Correctional Services in Canada*, (Cat. No. 85-211-XPE), Statistics Canada, Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

temporary absences. As of September 1996, this Division is also responsible for the supervision of offenders given conditional release sentences by the courts.

The adult provincial facility in Saint John is the Saint John Regional Correctional Centre. This is a 120 bed facility, accommodating both male and female offenders. In 1996, part of the facility was called the Saint John Youth Unit and as an interim measure, accommodated 38 young offenders in secure custody (3 of these were in custody under remand). This unit was replaced by the New Brunswick Youth Centre which opened January 7, 1998 in Miramichi, New Brunswick.

- On March 31, 1996, there were 136 adults under custodial supervision in Saint John including:[18]
    - 84 adults (61.8%) under secure custody;
    - 32 adults (23.5%) on temporary absence; and
    - 20 adults (14.7%) in custody under remand.

- During March 1996, the monthly caseload of adults under probationary supervision in Saint John was 652.[19]

Youth Corrections

In New Brunswick, sentenced young offenders are under the jurisdiction of the Community and Correctional Services Division, Department of the Solicitor General, which is responsible for the delivery of custodial facilities and community-based programs including probation, fine option programs, community service orders, temporary releases, and alternative measures.

In 1996, youth correctional facilities in Saint John included:

- Saint John Youth Unit (secure custody) (closed January 10, 1998);
- Centre for Youth Care (open custody) (closed March 27, 1997);
- Josselyn Road Group Home (open custody);
- Oakland Street Group Home (open custody) (closed October 27, 1996); and
- Saint John Foster Homes.

- On March 29, 1996, there were 57 youth under custodial supervision in Saint John including:

18 Adult and youth provincial custody figures are provided by Community and Correctional Services Division. (March 31, 1996). New Brunswick Department of the Solicitor General, Fredericton, New Brunswick. Daily institutional population counts include under sentence, intermittent sentences, temporary absences, and remands. Figures do not include inmates imprisoned in provincial facilities under an Exchange of Service Agreement.

19 Adult and youth provincial supervision figures are provided by Community and Correctional Services Division. (March 31, 1996). New Brunswick Department of the Solicitor General, Fredericton, New Brunswick. Adult and youth probation figures are based on monthly caseload counts.

- 33 youth (57.9%) under secure custody in the Saint John Youth Unit;
- 18 youth (31.6%) under open custody in a group home;
- 4 youth (7%) under open custody in a foster home; and
- 2 youth (3.5%) in custody under remand.

- During March 1996, the monthly caseload of youth under supervision in Saint John was 335 including:

  - 275 youth (82.1%) on probation; and
  - 60 youth (17.9%) on an alternative measures program.

Federal Custodial Services

There are no major federal facilities in Saint John, but there is one federally operated community correctional centre, the Parrtown Community Correctional Centre (CCC).

- In 1997/98, the Parrtown CCC had an actual operating expenditure of $613,084, and an annual average offender count of 22.[20]

Federal Community Supervision Services

Saint John is headquarters for the New Brunswick West District Office which oversees Saint John and Fredericton. In 1997/98, parole services in the Saint John area were supplied by:

- Saint John Parole Office; and
- Parrtown CCC.

- In 1997/98, the actual operating expenditure for the New Brunswick West District Parole Office was $1,185,542. Note that an expenditure amount for the Saint John Parole Office is not available.

On March 31, 1996, there were 64 federal offenders under supervision in the Saint John system. This number included:[21]

- 3 offenders (4.7%) on day parole;
- 29 offenders (45.3%) on full parole;
- 29 offenders (45.3%) on statutory release, and
- 3 offenders (4.7%) on other release status.

---

20 Federal custody and supervision expenditures are provided by Comptroller's Branch, Corporate Services. (1997/98). Annual Cost of Maintaining Offender Exercise, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. Excludes CORCAN revolving fund expenditures.

21 Performance Assurance Sector. (March 31, 1996). *Offender Management System*, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. "Other release status" includes offenders who are unlawfully at large and those who are temporarily detained.

Federal Supervision Population Caseload and Characteristics

It is informative to continually monitor the characteristics of offenders under supervision. For these purposes, detailed caseload and profile information is available on federal offenders currently under supervision.[22]

On March 31, 1999, there were 63 offenders under supervision by the Saint John Area Parole Office.

a) demographic characteristics

- 93.7% of parolees were male and 6.3% were female;
- the average age of parolees was 37.8 years;
- 21% were under age 25, 79% were age 25 or older;
- 77.3% were under age 50, 22.7% were age 50 or older; and
- 90.5% of parolees were Caucasian, 3.2% were Aboriginal, 3.2% were Black, and 3.2% were of another race.

b) sentence characteristics

- 56.1% of parolees were serving an aggregate sentence of under 4 years;
- 38.6% were serving between 4 and 10 years; and
- 5.3% were serving a sentence of 10 years or more (excluding life sentences).

Community-Based Federal Reintegration Activities

In order to assist offenders with safe reintegration into the community following a term of incarceration, the Correctional Service of Canada contracts a broad range of post-release services. The following program information relates to offenders under federal supervision in the Saint John district during the 1996/97 fiscal year:[23]

a) community residential facilities

- Contracts with community residential facilities yielded 270,548 offender bed-days. The accommodation expense was $5,303.

---

22 Performance Assurance Sector. (March 31, 1999). *Offender Management System*, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. Total number of offenders under supervision includes those who are unlawfully at large and temporarily detained.

23 Community Program Resource Database. (1996/97). Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario.

b) maintenance allowance

- Contracts incurred under the expenditure for maintenance allowance for offenders totalled $13,696 and covered 2,300 days.

c) psychological and psychiatric counselling programs

- Psychological and psychiatric counselling services were provided at a cost of $10,010.

- Assessments were completed at a cost of $6,090.

e) other programs and services

- Other programs and services were delivered at a cost of $74,355.

SUMMARY

Saint John, a city with a 1996 population of 125,705 inhabitants, has within its immediate vicinity one federally operated community correctional centre, one adult provincial facility, and four youth facilities. Police and court information reveal that in 1996 in Saint John, 2,059 adults and 921 youth were charged with a criminal offence. After charges are laid, there is a considerable drop-off in the number of adults and youth who are then convicted, and when convicted, given a custodial sentence by the court. For example, in Saint John, of 618 youth convicted in 1996/97, only 19.9% received secure custody.

Based on a comparison of social indicators for 1991 and 1996 including age composition of the population, incidence of low-income families, and unemployment rate, one would expect that overall criminal activity in Saint John would not increase. More specifically, in 1996 the number of 18-24 year olds (at highest risk for criminal activity) dropped 5.4% as did the overall population by 0.1%. On the other hand, an increase in the unemployment rate of 1.7 percentage points or 14.9% and a slight decrease in household income are indicators that combine with others to make up the climate within which to examine crime. In fact, the crime rate in Saint John rose 9.4% between 1991 and 1996. The number of youth charged increased by 28.6%, there were more youth sentenced to secure custody, and fewer sentenced to open custody. External factors also affect the ability of the system to respond to crime. Variables such as legislative amendments and changes in sentencing practices and criminal justice policies have the potential to influence reported crime and corrections figures.

Profil des collectivités 1996

Saint John (Nouveau-Brunswick)

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire ou pour toutes autres copies supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Remerciements

La Direction de la recherche aimerait remercier Candace Brookbank pour la création de 27 profils communautaires, Cindy Lee Olah pour l'entrée des données démographiques et des services correctionnels fédéraux, Roberta Sinclair et Colleen Dell pour la description des programmes communautaires fédéraux de réinsertion sociale et Cathy Delnef pour la préparation des documents en français. Ce projet n'aurait pas vu le jour sans la coopération et la bonne volonté de plusieurs personnes oeuvrant dans différents ministères gouvernementaux qui ont fourni des données, des renseignements précis et de la rétroaction sur les rapports.

Table des matières

Introduction 1

Profil démographique et social 2
Tableau 1 : ..... Répartition de la population selon différents groupes d'âge, 1991 et 1996 3

Profil économique 3

Profil criminel 4
Tableau 2 : ..... Nombre choisi d'incidents de nature criminelle, 1991 et 1996 6
Tableau 3 : ..... Taux de criminalité pour certaines infractions, 1991 et 1996 7

Profil des tribunaux 7
Tribunaux pour adultes 7
Tribunaux de la jeunesse 8
Tableau 4a : Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1991 et 1992 9
Tableau 4b : Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1996 et 1997 10

Profil des services correctionnels 11
Tableau 5 : Répartition des services correctionnels fédéraux et provinciaux, 1991 et 1996, Canada 12
Services correctionnels pour adultes dans les provinces et les territoires 13
Services correctionnels pour les jeunes 14
Services de détention fédéraux 15
Services fédéraux de surveillance dans la collectivité 15
Nombre de cas et de caractéristiques des délinquants sous surveillance fédérale dans la collectivité 16
Services communautaires fédéraux de réinsertion sociale 16

Résumé 17

Saint John (Nouveau-Brunswick)

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Introduction

Cette étude offre un profil des renseignements démographiques, sociaux, économiques, criminels, judiciaires et correctionnels pour la ville de Saint John. Ce profil a pour objet de démontrer l'utilité des données de criminalité et de recensement dans la collectivité aux fins de la circulation de l'information pour la justice pénale et l'urbanisme. Lorsque c'est possible, nous utilisons les renseignements criminels qui se rapportent à la période de recensement appropriée, 1991 et 1996 dans ce cas-ci[1]. Nous présentons aussi des données décrivant une région-cible géographique, plus précisément une Région métropolitaine de recensement (RMR) ou, pour les régions moins peuplées, une Agglomération de recensement (AR). Tous les indicateurs démographiques et sociaux respectent les limites de la RMR ou de l'AR[2]. Si les renseignements de la justice pénale ne concordent pas avec les régions-cibles définies, il y aura une note à cet effet.

Les sources de données pour chaque secteur du domaine judiciaire offrent des dénombrements ayant fait l'objet d'un regroupement minutieux, mais elles ne peuvent pas simplement définir le champ de l'enquête en termes de régions-cibles géographiques avec une certaine précision. Cette situation s'explique entre autres par le fait que les zones de juridiction responsables des activités des services policiers et les emplacements des tribunaux régissant ces régions ne concordent pas. En termes pratiques, cela signifie que plusieurs services de police peuvent se rapporter à un seul emplacement de tribunal et que d'autres peuvent se rapporter à plusieurs emplacements de tribunaux. Les activités des services policiers et des tribunaux rapportés dans une RMR sont évidemment des estimations approximatives des plus représentatives.

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) constitue le point d'intérêt d'une initiative fédérale, provinciale et territoriale consacrée à la production de données statistiques d'envergure nationale et de renseignements sur le système judiciaire au Canada. L'analyse des données de criminalité et de tribunaux qui est présentée dans ce document devrait tenir compte des différences entre les règles de recensement de l'enquête du CCSJ qui entravent à la réalisation

---

[1] En raison de la disponibilité, il est parfois nécessaire de donner certains renseignements pour d'autres périodes (p. ex., 1990 et 1995).

[2] Statistique Canada définit une RMR comme un grand noyau urbain (population de 100 000 habitants ou plus) avec les régions urbaines ou rurales adjacentes qui montrent un haut degré d'intégration économique et sociale. Les régions couvertes par les services de police peuvent se révéler différentes dans leur mélange de populations urbaines et suburbaines, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité relevés par les différents services de police. Ce problème peut être résolu en analysant le taux de criminalité de la RMR en entier. Habituellement, plus d'un service de police est responsable de l'application de la loi dans une RMR. Le terme AR s'applique aux municipalités (tel que déterminé par la législation provinciale) ou à leur équivalent (p. ex., les réserves indiennes ou les territoires non organisés). Pour Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique, ce terme décrit aussi les régions géographiques qui ont été créées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces en tant qu'équivalents de municipalités pour la dissémination de données statistiques.

de comparaisons dans l'ensemble des secteurs judiciaires. Au cours de la production des données multidimensionnelles, des incohérences surviennent inévitablement sur le plan de la portée, du champ d'enquête, des périodes de référence, des retards et de la géographie. De concert avec la présentation des données, les prochaines sections déterminent, en des termes généraux, la portée et le champ d'enquête pour chaque source de données.

Profil démographique et social

La RMR de Saint John englobe les zones urbaines de Saint John, Hampton et Red Head[3].

En criminologie, on exprime souvent le nombre d'infractions criminelles signalées dans une collectivité selon trois facteurs : 1) la taille de la population en question, 2) la proportion de la population dans chaque groupe d'âge et 3) le nombre d'infractions criminelles par personne pour chaque groupe d'âge[4].

- Entre 1991 et 1996, la population de Saint John a baissé de 135 personnes ou 0,1 %, pour atteindre 125 705 en 1996.

- Entre 1991 et 1996, la population a diminué mais le taux de criminalité a augmenté, passant de7 440 à 8 136 infractions par tranche de 100 000 habitants (voir le Tableau 3).

- La proportion de la population dans les groupes d'âge de 12 à 17 ans et de 18 à 24 ans, soit historiquement les groupes d'âge représentant un risque d'implication criminelle élevé, a baissé de 6,2 % entre 1991 et 1996. Le nombre de personnes dans le groupe d'âge de 18 à 24 ans, probablement le groupe représentant le plus haut risque d'implication criminelle, a chuté de 5,4 % (voir le Tableau 1)[5].

- Le vieillissement graduel de la population et le déclin correspondant des personnes de 18 à 24 ans, tant en nombres absolus qu'en termes de proportion, n'a pas eu d'incidence sur le taux de criminalité entre 1991 et 1996 (voir le Tableau 3).

---

[3] Statistique Canada, *GéoSuite*, CD-ROM du recensement de 1996, n° de catalogue 92F0085XCB, 1996, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

[4] SAGI, Philip C. et WELLFORD, Charles F. «Age Composition and Patterns of Change in Criminal Statistics», *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, vol. 59, n° 1, 1968.

[5] Selon des études, les jeunes seraient plus susceptibles de poser un acte criminel; la fréquence des infractions atteint des sommets au cours de l'adolescence pour ensuite redescendre au cours de la vingtaine. Voir Gottfredson et Hirschi (1990), *A General Theory of Crime*, Stanford University Press, Stanford (Californie).

Tableau 1
Répartition de la population selon différents groupes d'âge, 1991 et 1996, Saint John[6]

	1991		1996		1991-1996
Groupes d'âge	**Population**	**Pourcentage du total**	**Population**	**Pourcentage du total**	**Pourcentage du changement**
Moins de 12	21 140	16,8	20 600	16,4	↓2,6
12 à 17	11 370	9,0	10 495	8,3	↓7,7
18 à 24	13 120	10,4	12 410	9,9	↓5,4
25 à 34	21 685	17,2	19 090	15,2	↓12,0
35 à 44	19 830	15,8	20 820	16,6	↑5,0
45 à 54	13 000	10,3	16 145	12,8	↑24,2
55 ou plus	25 705	20,4	26 135	20,8	↑1,7
Total*	**125 840**	**100,0**	**125 705**	**100,0**	**↓0,1**
Âge médian**	**33,0**		**35,1**		**↑6,4**

* Les totaux ne sont pas exacts en raison de l'arrondissement aléatoire; Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, Édition définitive, 1996, N° de catalogue 92-351-UIF, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

** La médiane est la valeur moyenne lorsque toutes les valeurs sont disposées de la plus petite à la plus grande.

Profil économique

Les conditions économiques, comme le chômage et l'inflation, peuvent avoir une incidence sur le taux de criminalité de nos collectivités, particulièrement pour les crimes contre les biens[7]. Les renseignements suivants décrivent les différents aspects de la population de Saint John :

- En 1996, Saint John comptait 8 025 chômeurs et un taux de chômage de 13,1 %, alors qu'en 1991, le nombre de chômeurs s'élevait à 7 145 pour un taux de 11,4 %. L'augmentation du nombre de chômeurs en 1996 pourrait avoir eu une incidence sur la hausse du taux de criminalité entre 1991 et 1996 (voir le Tableau 3)[8].

---

[6] Population par année d'âge (111), indiquant le sexe (3), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (100 % des données), par Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, n° de cat. 93F0020XCB96004, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

[7] Les études classiques comprennent Kenneth L. Avio et C. Scott Clark *Property Crime in Canada: An Econometric Study*, 1976, Conseil économique de l'Ontario, Toronto; et James Alan Fox *Forecasting Crime Data*, 1978, D.C. Heath and Company, Toronto (Ontario).

[8] Population de 15 ans ou plus par groupes d'âge (17) et par état civil (6), indiquant la participation au marché du travail (8) et le sexe (3), pour le Canada, les provinces et les territoires; recensements et régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (20 % des données-échantillons), par Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.* Voir également Statistique Canada, CD-ROM de la *Revue chronologique de la population active*, 1998, n° de catalogue 71F0004XCB, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

- En 1995, le revenu familial moyen était de 43 974 $. Ce qui est inférieur au revenu moyen de 1990 qui était de 46 874 $. En 1995, la répartition des familles à faible revenu était la suivante :

    - 26,6 % des familles gagnaient un revenu inférieur à 20 000 $;
    - 40,1 % des familles gagnaient moins de 30 000 $[9].

- En 1996, 2,2 % des familles recensées étaient monoparentales, en comparaison de 2,5 % en 1991[10].

- En 1996, 2 555 (2,1 %) personnes faisaient partie d'une minorité visible, représentant 0,1 % de la population totale des groupes minoritaires visibles au Canada[11].

- En 1996, 545 personnes (0,4 %) déclaraient parler une langue autre que le français ou l'anglais à la maison[12]. Une aptitude fonctionnelle dans l'une des langues officielles au Canada est l'une des exigences d'une participation efficace à la population active.

Dans l'ensemble, une comparaison des indicateurs économiques de 1991 et de 1996 semble indiquer que l'économie de Saint John a connu un léger déclin en 1996 et elle pourrait être responsable de la hausse du taux de criminalité.

Profil criminel

Le système canadien de justice pénale est administré par quatre composantes en interrelation, à savoir la police, la partie plaignante, les tribunaux et les services correctionnels. Bien que le gouvernement fédéral ait le pouvoir de légiférer dans le domaine des procédures et du droit criminel, la responsabilité de l'administration de la justice relève des gouvernements provinciaux

Depuis 1962, les services de police du Canada ont signalé des incidents de nature criminelle qui sont portés à leur attention dans la *Déclaration uniforme de la criminalité* (DUC) du Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. Aujourd'hui, la DUC couvre presque

---

[9] Ménages ordinaires par type et par taille (12), revenus des ménages (22) en dollars constants (1995), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1990 et de 1995 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

[10] Recensement des familles vivant en ménage ordinaire par groupes d'âge du plus jeune enfant jamais marié qui vit à la maison (10), indiquant la structure familiale (7), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

[11] Population totale, par population des groupes minoritaires visibles (14) et par sexe (3), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensement de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

[12] HomeLang.ivt : Langue parlée à la maison (122) : Nombre de répondants par type de réponse (2) et par sexe (3), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

tous les incidents au niveau national impliquant des adultes et des jeunes. Veuillez noter que les statistiques criminelles n'englobent pas les infractions au Code de la route. De plus, depuis 1992, les données sur les incidents relatifs aux règlements municipaux ne sont pas disponibles et depuis 1995, celles sur les incidents relatifs aux lois provinciales ne sont pas disponibles. Les données de 1991 ont donc été ajustées en conséquence pour permettre une comparaison avec les chiffres de 1996.

Le terme « incident » est la base pour compter les crimes déclarés. Le compte est fait en fonction de l'infraction la plus grave lors d'un événement. Lors de la détermination de l'infraction la plus grave, les infractions avec violence ont préséance sur les infractions sans violence. À l'intérieur de ces deux catégories, les infractions sont ensuite réparties selon la peine maximale prévue par le *Code criminel.* De plus, la DUC classe les incidents à caractère violent différemment des autres types de crimes. Pour les crimes avec violence, on compte un incident pour chaque victime d'un événement, alors que pour les crimes sans violence, on compte un incident pour chaque événement individuel.

Cette section examine des crimes signalés en 1991 et 1996 au sein de la RMR de Saint John par les Services de police suivants : Saint John, Rothesay (régional), Grand Bay ainsi que le détachement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de Hampton, le détachement rural de la GRC de Westfield et le détachement de la GRC de Hampton — District 3. En 1991, c'est le détachement rural de la GRC Hampton qui a signalé les crimes au lieu du détachement de la GRC de Hampton — District 3.

Le Tableau 2 indique le nombre d'infractions réelles (les infractions « réelles » étant des infractions rapportées moins celles jugées sans fondement après enquête) et de personnes inculpées (adultes et jeunes), classées selon un nombre choisi de catégories d'infractions (infractions qui sont les plus susceptibles d'entraîner une peine d'emprisonnement).

- En 1996, on a dénombré 10 505 infractions réelles, soit une hausse de 9,6 % depuis 1991.

- En 1996, on a signalé 10 316 infractions au *Code criminel* du Canada; infractions généralement considérées comme étant les plus graves. Ceci représente une augmentation de 8,4 % depuis 1991. Voici les répartitions des pourcentages globaux pour les catégories d'infractions majeures en 1996 :

    - Homicide et infractions connexes – 0 %
    - Infractions sexuelles – 1,5 %
    - Voies de fait graves – 1,5 %
    - Voies de fait simples – 8,7 %
    - Vol qualifié – 0,5 %
    - Introduction par effraction – 14,9 %
    - Vol – 32 %
    - Infractions en matière de drogue– 1,7 %

- En 1996, 2 980 personnes (2 059 adultes et 921 jeunes) ont été inculpées pour une infraction criminelle, soit une augmentation de 29,1 % comparativement à 1991 (2 308). La répartition était approximativement la même pour 1991 et 1996 :
    - 69 % étaient des adultes;
    - 31 % étaient des jeunes.

Tableau 2
Nombre choisi d'incidents de nature criminelle, 1991 et 1996, Saint John (N.-B.) [13]

Infractions	Infractions réelles		Adultes inculpés		Jeunes inculpés	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Homicide et Infractions connexes	4	0	3	0	0	0
Tentative de meurtre	1	1	1	1	0	0
Infractions sexuelles	173	155	40	25	17	4
Voies de fait graves	121	154	71	77	14	25
Voies de fait simples	749	914	293	305	53	109
Vol qualifié	47	55	16	21	0	4
Introduction par effraction	1 225	1 566	85	125	100	76
Vol	3 564	3 359	382	524	272	311
Total selon le *Code criminel**	**9 513**	**10 316**	**1 540**	**1 945**	**714**	**901**
Infractions en matière de drogue	65	178	49	112	2	20
Total des infractions**	**9 589**	**10 505**	**1 592**	**2 059**	**716**	**921**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

Le tableau 3 compare les taux de criminalité en 1991 et en 1996 à Saint John. Le taux de criminalité, par tranche de 100 000 habitants, a augmenté. Le taux de criminalité global (le total des infractions) a augmenté de 9,4 % au cours de cette période.

- Entre 1991 et 1996, les taux pour cinq catégories d'infractions majeures ont indiqué une hausse alors que le taux pour le vol, une catégorie à incidence élevée, a subi une baisse de 5,9 %.

[13] Centre canadien de la statistique juridique, *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, Totalisations personnalisées, 1991 et 1996, Statistique Canada.

Tableau 3
Taux de criminalité pour certaines infractions, 1991 et 1996, Saint John (N.-B.) [14]

Infractions	Taux de criminalité par tranche de 100 000 habitants		Pourcentage du changement
	1991	1996	1991-1996
Homicide et infractions connexes	3	0	↓100,0
Tentative de meurtre	1	1	0,0
Infractions sexuelles	134	120	↓10,4
Voies de fait graves	94	119	↑26,6
Voies de fait simples	581	708	↑21,9
Vol qualifié	36	43	↑19,4
Introduction par effraction	951	1 213	↑27,5
Vol	2 765	2 601	↓5,9
Total selon le *Code criminel****	**7 381**	**7 989**	**↑8,2**
Infractions en matière de drogue	50	138	↑176,0
Total des infractions***	**7 440**	**8 136**	**↑9,4**

* Basé sur une population de 128 879 en 1991 et sur une population de 129 122 en 1996.
** Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
*** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

Profil des tribunaux

Tribunaux pour adultes

Par le biais d'un processus de collaboration avec des ministères des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, l'*Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes* (ETJCA) du Centre canadien de la statistique juridique recueille des données sur des accusations relevant du *Code criminel* et sur d'autres accusations relevant des lois fédérales. Les personnes comparaissant devant le tribunal de juridiction criminelle pour adultes sont âgées de 18 ans ou plus, des entreprises et des jeunes qui sont transférés du tribunal de la jeunesse.

Actuellement, l'ETJCA représente environ 80 % des cas relevant des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au plan national. Il est à noter que, en ce moment, les Cours supérieures ne figurent pas dans l'Enquête. Ceci a des répercussions pour les services

[14] Les chiffres sur la population servant à calculer le taux de criminalité diffèrent légèrement des données de recensement qui figurent dans le Tableau 1. Les taux de criminalité de 1991 se fondaient sur les chiffres fournis par la municipalité; ceux de 1996 sont des estimations calculées après le recensement qui se fondent sur les limites du recensement de 1991.

correctionnels fédéraux, puisque typiquement, les délinquants ayant commis des infractions plus graves sont jugés à la Cour supérieure et s'ils sont condamnés, ils sont plus susceptibles de purger une peine d'emprisonnement dans un pénitencier fédéral. Les rapports de l'ETJCA, par conséquent, sous-estiment le nombre de peines d'emprisonnement de deux ans ou plus.

Pour un certain nombre de raisons, il n'est pas possible d'établir de comparaisons directes entre les renseignements de criminalité et de tribunaux. Certaines des raisons ont trait aux différences sur la façon dont les incidents ou les cas sont recensés par chaque enquête. Par exemple, dans le cadre de la consignation des incidents relatifs aux services policiers qui sont classés par mise en accusation et jugés par le tribunal, l'ETJCA traite le crime avec violence de la même façon que le crime sans violence.

Le « cas » est la base qui sert pour la présentation du compte des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes dans ce profil. Un cas est constitué de une ou plusieurs accusations portées contre une personne ou une société et dont les accusations sont statuées au même tribunal le même jour. Le type d'infraction est déterminé selon l'infraction la plus grave du cas en fonction du classement par ordre de grandeur basé tout d'abord sur la décision la plus grave (la condamnation étant la plus grave), ensuite sur la gravité de l'infraction (en utilisant une échelle qui classe environ 90 infractions) et enfin, sur la gravité de la peine (utilisée s'il y a des condamnations multiples).

Au Nouveau-Brunswick, le Ministère de la Justice se charge de l'administration des services judiciaires. Lors de la rédaction de ce rapport, les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes dans sept provinces et deux territoires ont déclaré les crimes à l'ETJCA. Actuellement, le Nouveau-Brunswick ne fait aucune déclaration à l'ETJCA.

Tribunaux de la jeunesse

Depuis plusieurs années, le Centre canadien de la statistique juridique recueille des données sur les accusations relevant du *Code criminel* et sur d'autres accusations relevant des lois fédérales portées devant les tribunaux de la jeunesse partout au Canada. Aujourd'hui, l'*Enquête auprès des tribunaux de la jeunesse* (ETJ) représente 100 % des cas relevant de ces tribunaux au plan national impliquant des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

L'ETJ utilise le « cas » comme base pour signaler le compte des tribunaux de juridiction criminelle pour jeunes. Un cas est constitué de une ou plusieurs accusations portées contre un jeune et dont les accusations sont statuées au même tribunal le même jour. Le type d'infraction est déterminé selon l'infraction principale ou la plus grave du cas en fonction du classement par ordre de grandeur basé tout d'abord sur la décision du tribunal (le transfert au tribunal pour adultes et le verdict de culpabilité étant les deux décisions les plus graves), ensuite sur la nature de l'infraction (les accusations de violence sont considérées les plus graves), et enfin, sur la gravité de la décision (la garde en milieu fermé étant la décision la plus grave).

La Cour provinciale entend les causes criminelles impliquant les jeunes. Les questions administratives sont sous la responsabilité de la Division des tribunaux du Ministère de la Justice. Les tribunaux de la jeunesse qui font partie de ce profil sont situés à Saint John et Hampton (Cour de circuit).

En 1996-1997, les tribunaux de la jeunesse de Saint John ont entendu 697 causes, soit une hausse de 27 % depuis 1991-1992. La proportion de causes ayant entraîné un verdict de culpabilité a cependant légèrement diminué, passant de 89,3 % en 1991-1992 à 88,7 % en 1996-1997.

Parmi les jeunes déclarés coupables en 1996-1997 :

- 123 (19,9 %) ont été condamnés à une garde en milieu fermé;
- 74 (12 %) ont été condamnés à une garde en milieu ouvert
- 421 (68,1 %) ont reçu une peine non privative de liberté.

Tableau 4a
Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1991-1992, Saint John (N.-B.) [15]

Tribunal provincial	Causes entendues	Nombre de condamnations	Garde en milieu fermé	Garde en milieu ouvert	Autre peine
Homicide et infractions connexes	0	0	0	0	0
Tentative de meurtre	0	0	0	0	0
Infractions sexuelles	12	12	0	3	9
Voies de fait graves	12	11	2	4	5
Voies de fait simples	48	38	1	4	33
Vol qualifié	8	8	8	0	0
Introduction par effraction	83	78	16	10	52
Vol	155	124	10	11	103
Total selon le *Code criminel**	**485**	**418**	**55**	**68**	**295**
Infractions en matière de drogue	5	2	0	1	1
Total des infractions**	**549**	**490**	**78**	**92**	**320**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

[15] Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête auprès des tribunaux de la jeunesse*, Totalisations personnalisées, 1991-1992 et 1996-1997, Statistique Canada.

- En 1996-1997, le plus grand nombre de causes entendues (132) faisait intervenir des inculpations de vol, dont 118 causes entraînant un verdict de culpabilité. Parmi ces coupables, 16 ont été condamnés à une garde en milieu fermé, 9 à une garde en milieu ouvert et 93 ont reçu une peine non privative de liberté (comme la probation, l'amende, l'indemnisation, le paiement du prix de l'article, la compensation en nature, l'ordonnance de service communautaire, l'absolution inconditionnelle ou une autre condamnation).

- Selon les Tableaux 4a et 4b, il y a eu plus de causes entendues en 1996-1997, beaucoup plus de condamnations et plus de jeunes ont été condamnés à une garde en milieu fermé. Il y a eu moins de jeunes qui ont été condamnés à une garde en milieu ouvert.

Tableau 4b
Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1996-1997, Saint John (N.-B.)

Tribunal provincial	Causes entendues	Nombre de condamnations	Garde en milieu fermé	Garde en milieu ouvert	Autre peine
Homicide et infractions connexes	0	0	0	0	0
Tentative de meurtre	0	0	0	0	0
Infractions sexuelles	9	5	1	0	4
Voies de fait graves	14	12	6	0	6
Voies de fait simples	86	72	8	7	57
Vol qualifié	4	4	4	0	0
Introduction par effraction	71	61	24	5	32
Vol	132	118	16	9	93
Total selon le *Code criminel**	**536**	**462**	**97**	**47**	**318**
Infractions en matière de drogue	29	25	1	4	20
Total des infractions**	**697**	**618**	**123**	**74**	**421**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

Profil des services correctionnels

Les services correctionnels représentent la fin du processus de justice pénale et le nombre de cas est influencé par le travail de la police et des tribunaux. Les services correctionnels pour adultes au Canada ont cinq responsabilités principales, soit la détention préventive, la peine d'emprisonnement, la probation sous surveillance, la mise en liberté sous condition et la libération conditionnelle.

Les provinces ont la responsabilité exclusive des services communautaires et privatifs de liberté pour les jeunes contrevenants ainsi que pour les délinquants adultes condamnés à l'incarcération pour une peine totale inférieure à deux ans. Selon le *Code criminel*, le Service correctionnel du Canada assume la responsabilité des délinquants condamnés à des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus. Toutefois, les délinquants sous responsabilité fédérale sont habituellement détenus dans un établissement provincial lorsqu'ils sont en attente de leur procès et de leur sentence.

Des Accords d'échange de services (AES) permettent le transfert de services offerts aux délinquants entre le gouvernement fédéral et la plupart des provinces. Aux termes de ces Accords, certains délinquants sous responsabilité fédérale peuvent purger leur peine dans des établissements provinciaux, et vice versa. Des accords négociés peuvent également assurer une prestation efficace de la surveillance des libérés conditionnels, des enquêtes communautaires, ainsi que des services de santé, de psychiatrie et d'éducation. Des AES ont été conclus avec toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Le pouvoir d'octroyer la libération conditionnelle est prévu par *la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et par les lois provinciales et territoriales respectives. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique possèdent leur propre Commission des libérations conditionnelles qui ont la juridiction sur tous les détenus incarcérés dans leurs établissements respectifs. La Commission nationale des libérations conditionnelles peut octroyer la libération conditionnelle, la refuser, y mettre fin ou la révoquer pour tous les détenus sous responsabilité fédérale et pour les détenus sous responsabilité provinciale dans les provinces et les territoires où il n'existe pas de Commission provinciale.

La surveillance de la mise en liberté planifiée et graduelle des détenus dans la collectivité par le biais de mécanismes de mise en liberté sous condition est administrée à la fois par les systèmes correctionnels fédéral et provinciaux-territoriaux. Ces mécanismes sont les suivants : la permission de sortir, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale et la libération d'office. La surveillance des libérés conditionnels sous responsabilité provinciale relève du Service correctionnel du Canada ainsi que des services correctionnels provinciaux dans les provinces où il y a une Commission des libérations conditionnelles. Le Tableau 5 indique la répartition des services.

Comme les arrangements pour la prestation des services de détention varient au Canada, les caractéristiques de la population carcérale diffèrent d'une juridiction à l'autre. Comme l'indique le Tableau 5, il y a en tout temps environ dix détenus sous responsabilité provinciale pour six détenus sous responsabilité fédérale. De plus, il existe des différences importantes dans le nombre d'incarcérations du système correctionnel fédéral et provincial.

Tableau 5
Répartition des services correctionnels fédéraux et provinciaux, 1991 et 1996, Canada[16]

	1991	1996
Établissements correctionnels		
Provinces et territoires	162	148
Secteur fédéral*	53	64
Bureaux de libération conditionnelle – fédéral	68	69
Personnel		
Provinces et territoires	16 061	15 749
Secteur fédéral	10 863	11 926
Compte des détenus incarcérés (moyenne quotidienne)**		
Provinces et territoires	18 940	20 023
Secteur fédéral	11 783	14 143
Compte des détenus sous surveillance communautaire (au 31 mars)		
Probation – provinces et territoires	82 796	99 220
Libération conditionnelle provinciale et territoriale	2 822	3 146
Semi-liberté fédérale	1 841	1 212
Libération conditionnelle totale – secteur fédéral	4 468	4 987
Libération d'office secteur fédéral	2 520	2 727
Autre***	578	385

* Comprend 41 (49 en 1996) établissements correctionnels et 12 (15 en 1996) centres correctionnels communautaires.
** Exclut les détenus qui ne sont temporairement pas sous garde au moment du compte.
*** Comprend les détenus en permission de sortir, ceux qui sont en attente de leur procès et les évadés. Comprend également les détenus sous responsabilité provinciale qui sont en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale surveillée par le Service correctionnel du Canada dans les régions où il n'y a pas de bureau de libération conditionnelle provincial. Exclut les détenus temporaires et les détenus expulsés.

- En 1991-1992, au Canada, il y a eu 243 747 admissions à une garde sous responsabilité provinciale ou territoriale et 5 344 admissions sur mandat de dépôt à une garde sous responsabilité fédérale (exclut le transfert ou les révocations de la libération conditionnelle ou de la libération d'office)[17].

[16] Solliciteur général du Canada, *Faits et chiffres sur les services correctionnels au Canada*, Éditions de 1992 et de 1997, Ottawa (Ontario). Les données sur l'incarcération, sur la surveillance communautaire et sur le nombre d'établissements provinciaux proviennent du Centre canadien de la statistique juridique, *Services correctionnels pour adultes au Canada, 1990-1991, 1995-1996* et *1996-1997*, n° de cat. 85-211, Statistique Canada, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

[17] Les données proviennent du Centre canadien de la statistique juridique, *Services correctionnels pour adultes au Canada, 1996-1997*, n° de catalogue 85-211, Statistique Canada, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

- En 1996-1997, au Canada, il y a eu 225 462 admissions à une garde sous responsabilité provinciale ou territoriale et 4 569 admissions sur mandat de dépôt à une garde sous responsabilité fédérale.

On peut également observer des différences entre les peines de placement sous garde provinciales et fédérales. En 1991-1992, pour les détenus sous responsabilité provinciale, la durée moyenne de la peine totale à l'admission était de un mois, pour les détenus sous responsabilité fédérale, elle était de 45 mois pour les délinquants fédéraux (exclut ceux qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité) ou un rapport de 1 à 45 pour la durée de la peine. En 1996-1997, ce rapport était de 1 à 43.

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) réalise des enquêtes nationales sur les services correctionnels. Depuis le milieu des années 1980, les *Enquêtes sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes et pour jeunes contrevenants* fournissent des données chronologiques qui sont utiles pour l'analyse des tendances au niveau des admissions dans les services correctionnels pour le placement sous garde et la probation sous surveillance. Depuis le mois de mars 1996, l'*Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes* (ESCPSGJ) a recueilli des données sur les jeunes contrevenants qui purgent des peines sous garde ou des peines de travaux compensatoires dans la collectivité. L'*Enquête sur les services correctionnels pour adultes* (ESCA) recueille des cas regroupés ainsi que des données sur les caractéristiques des cas pour le compte des services correctionnels de garde et communautaires au niveau fédéral, provincial et territorial.

Il est à noter que les données sur les services correctionnels offerts aux jeunes et aux adultes susmentionnées ne proviennent pas des enquêtes du CCSJ. Ces enquêtes ne tiennent pas encore lieu de source de données sous-provinciales. Les données sur les services correctionnels des provinces proviennent des provinces et, par conséquent, ne se comparent pas aux données rapportées par d'autres collectivités canadiennes.

Services correctionnels pour adultes dans les provinces et les territoires

Au Nouveau-Brunswick, la Division des Services communautaires et correctionnels, Ministère du Solliciteur général, se charge des délinquants adultes condamnés à une peine de deux ans moins un jour et de la surveillance des délinquants en probation, en permission de sortir, sous un programme de solution de rechange à l'amende et sous une ordonnance de services communautaires. Depuis septembre 1996, cette Division est également chargée de la surveillance des délinquants placés en liberté conditionnelle par un tribunal.

L'établissement provincial pour adultes est le Centre correctionnel régional de Saint John. Il s'agit d'un établissement de 120 lits qui loge aussi bien des délinquants que des délinquantes. En 1996, une aile de cet établissement, a été réservée aux jeunes contrevenants de Saint John à titre intérimaire et elle a accueilli 38 jeunes en milieu fermé (3 d'entre eux étaient en détention préventive). Cette unité a ensuite été remplacée par le Centre pour les jeunes du Nouveau-Brunswick qui a ouvert ses portes le 7 janvier 1998 à Miramichi.

- Le 31 mars 1996, il y avait 136 adultes sous garde surveillée à Saint John. Ce nombre comprenait[18] :

    - 84 adultes (61,8 %) sous garde en milieu fermé;
    - 32 adultes (23,5 %) en permission de sortir;
    - 20 adultes (14,7 %) en détention préventive.

- Au cours du mois de mars 1996, il y avait 652 adultes en probation sous surveillance à Saint John[19].

Services correctionnels pour les jeunes

Au Nouveau-Brunswick, les jeunes délinquants condamnés relèvent de la compétence de la Division des Services communautaires et correctionnels, Ministère du Solliciteur général, qui est responsable du fonctionnement et de l'administration des établissements de détention et des programmes communautaires. Cette Division gère notamment le régime de probation, les programmes de solutions de rechange à l'amende, les ordonnances de services communautaires, les permissions de sortir et les mesures de rechange.

En 1996, les établissements pour jeunes à Saint John étaient les suivants :

- Unité des services à la jeunesse de Saint John (garde en milieu fermé) (fermée le 10 janvier 1998);
- Centre de soins pour les jeunes (garde en milieu ouvert) (fermé le 27 mars 1997);
- Foyer de transition Josselyn Road (garde en milieu ouvert);
- Foyer de transition Oakland Street (garde en milieu ouvert) (fermé le 27 octobre 1996);
- Les Foyers d'accueil de Saint John.

- Le 29 mars 1996, il y avait 57 jeunes sous garde surveillée à Saint John, dont :

    - 33 jeunes (57,9 %) sous garde en milieu fermé à l'Unité des services à la jeunesse de Saint John;
    - 18 jeunes (31,6 %) sous garde en milieu ouvert dans un foyer de transition;
    - 4 jeunes (7 %) sous garde en milieu ouvert dans un foyer d'accueil;
    - 2 jeunes (3,5 %) en détention préventive.

---

[18] Les chiffres relatifs à la garde des jeunes et des adultes en établissement provincial (31 mars 1996) sont fournis par la Division des Services communautaires et correctionnels, Ministère du Solliciteur général du Nouveau-Brunswick, Fredericton. Le décompte journalier de la population carcérale englobe les délinquants purgeant une peine continue, une peine discontinue, en permission de sortir et en détention préventive. Les chiffres cités n'incluent pas les détenus incarcérés dans un établissement provincial en vertu d'un Accord d'échange de services.

[19] Les chiffres relatifs à la surveillance provinciale des jeunes et des adultes (31 mars 1996) sont fournis par la Division des Services communautaires et correctionnels, Ministère du Solliciteur général du Nouveau-Brunswick, Fredericton. Les chiffres relatifs aux jeunes et aux adultes en probation sont fondés sur le décompte mensuel des cas.

- Au cours du mois de mars 1996, selon le décompte mensuel, il y avait 335 jeunes sous surveillance à Saint John. Ce nombre comprenait :

    - 275 jeunes (82,1 %) en probation;
    - 60 jeunes (17,9 %) sous un programme de mesures de rechange.

Services de détention fédéraux

Il n'y a aucun établissement fédéral d'importance dans la ville de Saint John, mais il y a un Centre correctionnel communautaire (CCC) fédéral : le CCC Parrtown.

- En 1997-1998, les dépenses réelles de fonctionnement du CCC Parrtown totalisaient 613 084 $ et il accueillait, en moyenne, 22 délinquants par an[20].

Services fédéraux de surveillance dans la collectivité

Saint John est le siège principal du Bureau de district de l'Ouest du Nouveau-Brunswick qui couvre les régions de Saint John et de Fredericton. En 1997-1998, les services de libération conditionnelle dans la région de St. John ont été fournis par :

- le Bureau sectoriel de Saint John;
- le CCC Parrtown.

- En 1997-1998, les dépenses réelles de fonctionnement du Bureau de district de l'Ouest du Nouveau-Brunswick totalisaient 1 185 542 $. Veuillez noter que le montant des dépenses du Bureau sectoriel de Saint John n'est pas disponible.

Le 31 mars 1996, il y avait 64 délinquants sous responsabilité fédérale sous la surveillance du système correctionnel de Saint John. Ce nombre comprenait[21] :

- 3 délinquants (4,7 %) en sem-liberté;
- 29 délinquants (45,3 %) en liberté conditionnelle totale;
- 29 délinquants (45,3 %) en liberté d'office;
- 3 délinquants (4,7 %) sous un autre statut de mise en liberté.

---

[20] Les chiffres relatifs aux dépenses fédérales pour la détention et les services de surveillance sont fournis par la Direction générale du Contrôleur, Services corporatifs, (1997-1998). *Coût annuel pour la garde d'un détenu, 1997-1998*, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario). Exclut les dépenses des fonds renouvelables de CORCAN.

[21] Secteur de l'évaluation du rendement, *Système de gestion des détenus*, 31 mars 1996, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario). « Autre statut de mise en liberté » englobe les délinquants illégalement en liberté ou en détention provisoire.

Nombre de cas et caractéristiques des délinquants sous surveillance fédérale dans la collectivité

Il est intéressant de suivre de près les caractéristiques des délinquants placés sous surveillance. On dispose ainsi de renseignements détaillés sur le nombre de cas et le profil des délinquants sous responsabilité fédérale qui font actuellement l'objet d'une surveillance[22].

Le 31 mars 1999, il y avait 63 délinquants sous la surveillance du Bureau sectoriel de Saint John.

a) Caractéristiques démographiques

- 93,7 % des libérés conditionnels étaient des hommes, et 6,3 % étaient des femmes;
- l'âge moyen des libérés conditionnels était de 37,8 ans;
- 21 % étaient âgés de moins de 25 ans et 79 % étaient âgés de 25 ans ou plus;
- 77,3 % étaient âgés de moins de 50 ans et 22,7 % étaient âgés de 50 ans ou plus ;
- 90,5 % des libérés conditionnels étaient de race blanche, 3,2 % étaient des Autochtones, 3,2 % étaient de race noire et 3,2 % appartenaient à une autre race.

b) Caractéristiques des peines

- 56,1 % des libérés conditionnels purgeaient une peine totale inférieure à 4 ans;
- 38,6 % purgeaient une peine allant de 4 à 10 ans;
- 5,3 purgeaient une peine de 10 ans et plus (à l'exclusion des peines d'emprisonnement à perpétuité).

Services communautaires fédéraux de réinsertion sociale

Pour aider les délinquants à se réinsérer sans risque la collectivité à la suite d'une peine d'emprisonnement, le Service correctionnel du Canada offre en sous-traitance une vaste gamme de services postlibératoires. Les renseignements suivants se rapportent aux programmes qui concernent les délinquants sous surveillance fédérale dans le district de Saint John au cours de l'exercice 1996-1997[23].

a) Établissements résidentiels communautaires

- Les contrats négociés avec les établissements résidentiels communautaires pour délinquants ont fourni 270 548 jours-lits. Les frais d'hébergement étaient de 5 303 $.

---

[22] Secteur de l'évaluation du rendement, *Système de gestion des détenus*, 31 mars 1999, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario). Le nombre total de délinquants sous surveillance englobe ceux qui sont illégalement en liberté ou en détention provisoire.

[23] Base de données du Programme des ressources communautaires, 1996-1997, Service correctionnel du Canada, Ottawa.

b) Indemnisation de subsistance

- Les contrats négociés dans le cadre du versement des indemnités de subsistance aux délinquants totalisaient 13 696 $ pour 2 300 jours.

c) Programmes de counseling psychologique et psychiatrique

- Les services de counseling psychologiques et psychiatriques ont coûté 10 010 $.
- Des évaluations ont été effectuées pour un montant de 6 090 $.

d) Autres programmes et services

- D'autres programmes et services ont été offerts au coût de 74 355 $.

Résumé

En 1996, Saint John était une ville qui comptait 125 705 habitants et qui avait dans ses environs immédiats un centre correctionnel communautaire, un établissement provincial pour adultes et quatre établissements pour adolescents. Les renseignements dont disposent la police et les tribunaux révèlent qu'en 1996, à Saint John, 2 059 adultes et 921 jeunes ont été accusés d'infraction criminelle. Une fois ces accusations portées, on constate une baisse considérable du nombre d'adultes et de jeunes reconnus coupables et qui, dans ces cas, sont condamnés à une peine d'emprisonnement par le tribunal. Ainsi, à Saint John, sur les 618 jeunes reconnus coupables en 1996-1997, seuls 19,9 % ont été condamnés à une garde en milieu fermé.

En se fondant sur une comparaison des indicateurs sociaux de 1991 et 1996, y compris la répartition des groupes d'âge dans la population, le nombre de familles à faible revenu et le taux de chômage, on pourrait s'attendre à ce que le taux de criminalité global n'augmente pas à Saint John. Plus précisément, en 1996, la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans (le groupe représentant le plus haut risque d'implication criminelle) a baissé de 5,4 % et celle de la population globale a baissé de 0,1 %. D'autre part, une augmentation du taux de chômage de 1,7 points de pourcentage ou de 14,9 % et une légère baisse du revenu familial sont des indicateurs qui se combinent à d'autres pour créer un climat dans lequel il convient d'examiner la criminalité. En fait, le taux de criminalité à Saint John a grimpé de 9,4 % entre 1991 et 1996. Le nombre de jeunes accusés a augmenté de 28,6 % et il y a eu plus de jeunes condamnés à une garde en milieu fermé et moins de jeunes condamnés à une garde en milieu ouvert. Des facteurs externes amoindrissent également la capacité du système à combattre la criminalité. Des variables comme les modifications apportées aux lois et les changements apportés aux pratiques d'imposition des peines et aux politiques en matière de justice pénale, peuvent influencer les statistiques relatives aux crimes signalés et aux services correctionnels.